

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire Adjoint.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet et Pesson, Mmes Chiron et Kahane

Excusés : Mr Trapenard et Mme Puravet

Formant la majorité des membres en exercice.
Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation : 21/01/2021

Date d'affichage : 21/01/2021

Avant de débiter la séance, M. Deschamps présente les excuses de M. Trapenard et de Mme Puravet pour leur absence et informe de la nécessité d'ajouter à l'ordre du jour un point sur l'organisation des rythmes scolaires.

- Renouvellement des conventions avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)

M. Deschamps indique que les conventions ultérieurement passées avec l'ATDA arrivent à échéance. Il s'agit de :

- la convention assistance informatique pour le support technique (assistance et formations aux logiciels Cosoluce, aide à la mise en œuvre de solutions de sécurité, configuration de boîtes mails, installation de certificat informatique,...)

- la convention assistance informatique pour la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission, c'est-à-dire les certificats permettant d'envoyer les actes administratifs et les pièces comptables par voie dématérialisée

M. Deschamps explique que ces conventions sont conclues à titre gratuit, pour une durée de deux ans renouvelable, et qu'elles sont désormais indispensables au bon fonctionnement du secrétariat de mairie.

Vote : le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le renouvellement de ces deux conventions

- Entretien des poteaux et bornes incendie : renouvellement de la convention avec le SIVOM

M. Deschamps explique que la convention de vérification et d'entretien des poteaux/bornes incendie signée avec le SIVOM Sioule et Bouble, et qui vient en complément de la prestation réalisée par le SDIS, est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Il précise que ce contrôle est réalisé une fois par an et qu'il coûte 30 € HT par hydrant, soit 252 € TTC pour Lalizolle.

La commune étant satisfaite des services du SIVOM, M. Deschamps demande l'autorisation de renouveler cette convention et ce pour une durée de 3 ans

Vote : l'ensemble des membres accepte, à l'unanimité, le renouvellement de cette convention.

- Compétence périscolaire : renouvellement de la convention avec Viva Sioule

M. Deschamps indique que la compétence jeunesse était, avant la fusion de la Communauté de Communes d'Ebreuil avec celle de St Pourçain en 2017, une compétence intercommunale. Le service d'accueil périscolaire était donc assuré gratuitement par la com'com par le biais du Centre Social d'Ebreuil.

Depuis, la commune a récupéré la compétence et bénéficie, de ce fait, d'une attribution de compensation de la nouvelle com'com pour assurer l'accueil périscolaire. Elle fait cependant toujours appelle aux services de Viva Sioule Centre Social d'Ebreuil pour la gestion du personnel et des activités.

Cette prestation, qui est encadrée par une convention, est facturée à la commune mais est compensée par l'attribution précitée, ce qui signifie qu'elle ne coûte rien à la commune. Par conséquent, M. Deschamps propose de renouveler la convention pour une durée de 6 ans.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Organisation de la semaine scolaire : maintien des horaires actuels

M. Deschamps fait part de la demande de l'Inspection Académique de se repositionner sur l'organisation de la semaine scolaire (étalement sur 4 ou 5 jours, modification des horaires,...).

Il explique que l'organisation actuelle avait été mise en place en concertation avec les parents et en corrélation avec les services des transports scolaires du Département et que, par conséquent, il semblerait difficile et même inutile de modifier les horaires.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le maintien de l'organisation scolaire.

M. Deschamps en profite pour signaler que, compte-tenu du nouveau protocole sanitaire lié au Covid-19, le service du restaurant scolaire est temporairement organisé en deux services afin d'éviter le brassage des classes.

- Travaux de voirie 2021

M. Deschamps rappelle, qu'en 2014, la municipalité avait hérité d'une voirie particulièrement dégradée mais que sa restauration progressive durant le précédent mandat a permis de la remettre globalement en état.

Il resterait désormais à terminer les travaux de goudronnage hameau par hameau. Ainsi, il propose pour cette année, compte-tenu de la possibilité de bénéficier du dispositif d'aide du Conseil Départemental le plus important (30 %), d'intervenir sur les chemins restants de Chalouze et des Fougères :

- Chemin de Jimbert : 140 ml
- Chemins de Chalouze : 880 ml
- Chemin des Fougères : 480 ml
- Chemin des Granges Gaudion : 515 ml

L'entreprise Colas a chiffré cette opération à hauteur de 49 805,75 € HT.

L'aide du Conseil Départemental s'élèverait alors à 14 942 € HT. La Communauté de Communes pourrait également y contribuer par le biais du fonds de concours mais son montant n'est pas encore connu.

Vote : le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce programme de travaux et autorise M. Deschamps à solliciter l'aide du Département.

M. Claisse souhaiterait savoir quand est-ce que les entreprises commenceront à intervenir. M. Deschamps répond qu'il est d'abord nécessaire d'attendre l'approbation des dossiers de subvention

et qu'ensuite, il faut laisser passer la saison estivale car les températures sont trop élevées pour ce type de travaux. L'entreprise devrait donc intervenir au début de l'automne.

Il ajoute, qu'à l'avenir, les chemins du Pré du Four, d'Houzinat, de Grand Champ et un morceau de la Rue du Moulin devraient également être programmés. M. Chades indique que, sur cette dernière partie, la pose de cailloux sur toute la surface serait peut-être plus efficace qu'en point par point.

M. Desfarges préconise quant à lui l'utilisation d'enrobé à chaud plutôt qu'à froid : son coût est moindre mais nécessite de louer une dameuse pour la pose. En termes de longévité, ce système est plus efficace. M. Deschamps souhaiterait avoir plus d'informations à ce sujet mais pense qu'il sera de moins en moins utile d'y recourir puisque la voirie est quasiment toute refaite.

Il en profite pour rappeler que les chemins sont destinés à l'usage de tous les véhicules, y compris bien sûr les engins agricoles, et que Lalizolle a la chance de ne posséder que 15 kms de chemins goudronnés car d'autres communes en disposent parfois du double.

- Restauration de l'église Ste Marie : chiffrage de l'opération et demande de subventions

M. Deschamps rappelle que les premières rencontres avec l'architecte, qui assure la maîtrise d'œuvre, n'ont pu se tenir qu'après le confinement. L'appel d'offres a été lancé en fin d'année et la commission s'est réunie le 22 janvier dernier pour analyser les différentes réponses. Quelques retouches ont été demandées à certaines entreprises et désormais, tous les éléments sont réunis pour déposer les demandes de subventions.

Il rappelle que l'opération se décompose en 4 lots (maçonnerie/décoration/toiture, menuiserie, vitraux et électricité) mais que suite à la découverte d'amiante dans le conduit de la chaudière, il a été nécessaire de faire chiffrer une opération de désamiantage.

Pour l'extérieur, seul un nettoyage des enduits et quelques réfections sur la toiture seront effectués. En revanche, le plus gros des travaux se fera à l'intérieur et il sera d'ailleurs intéressant que les conseillers visitent l'église avant le début de la restauration pour mieux s'apercevoir du changement à venir.

M. Claisse confirme que le plus visible et le plus flagrant sera à l'intérieur car c'est là qu'il y a le plus de détérioration à l'heure actuelle.

Si les problèmes d'humidité ne sont pas totalement résolus, M. Chades souhaiterait savoir s'il n'y a pas de risques que les travaux intérieurs soient, à long terme, abîmés. M. Deschamps estime que l'architecte qui travaille sur cette opération est un architecte du patrimoine en qui la commune doit avoir confiance et que, de toute manière, il était difficile de faire autrement étant donné que l'enveloppe financière qui a été retenue au préalable n'est pas élastique.

M. Claisse ajoute que ce problème avait en effet été évoqué avec l'architecte : l'humidité, et notamment celle provenant par le sol, ne pourra jamais être maîtrisée ou alors seulement grâce à un système très coûteux. De même, compte-tenu du volume du bâtiment, il serait impossible de faire partir totalement l'humidité de l'air.

M. Deschamps précise qu'un des maçons avait proposé de réaliser un drainage mais qu'à lui seul il représentait un coût global de 280 000 € largement supérieur aux autres entreprises. Les joints en ciments, réalisés dans les années 2000, seront supprimés et refaits avec des matériaux adéquats pour, d'une part, améliorer ces problèmes d'humidité, et d'autre part, avoir un aspect plus esthétique.

Quant au lot menuiserie, les opérations consisteront à reclouer la voûte en bois où cela est nécessaire afin de la consolider et à créer une barrière autour de la chapelle Sainte Anne.

Le lot vitraux prévoira, en ce qui le concerne, la réintégration des vitraux dont le professeur Alajouanine avait fait don à la commune par incrustation dans la fenêtre des deux chapelles. Mme Kahane s'interroge

sur leur mise en sécurité : M. Deschamps explique que des filets seront posés à l'extérieur et que la chapelle Sainte Anne sera sécurisée par une alarme.

Les rosaces de l'entrée et certains vitraux du chœur seront remplacés par des éléments nouveaux et tous les autres vitraux seront restaurés.

Enfin, toute l'électricité sera remise aux normes, un nouveau système de chauffage avec des radiants suspendus sera mis en place, un paratonnerre et une alarme pour protéger les objets précieux seront installés. Il est prévu également un système d'éclairage extérieur du cloché et du parvis.

M. Pernet demande ce que va devenir l'ancienne chaudière : il serait peut-être intéressant d'essayer de la vendre. Il s'interroge ensuite sur la nécessité de tels travaux : la demande provient-elle d'habitants de la commune ? M. Deschamps explique qu'il s'agit, avant tout, d'un entretien du patrimoine et que la commune à la charge et le devoir d'entretenir. M. Conduché ajoute, qu'en effet, sa mise en hors d'eau évitera tout effondrement.

M. Deschamps revient ensuite sur le dépouillement de l'appel d'offres pour lequel les critères retenus étaient le prix et la technicité. Ainsi, le montant total des travaux s'élèvent, avec réserves supplémentaires en maçonnerie et menuiserie, à un montant de 255 103 € HT. Il propose de solliciter les subventions suivantes :

- Etat (35 %) : 89 286 €
- Département (30 %) : 76 531 €
- Région : 37 500 €

Soit un reste à charge de 51 000 € HT pour la commune. La TVA sera récupérée dans 2 ans à hauteur de 16,40 % mais la souscription d'un prêt relais à 0,15 ou 0,20 % est envisagée.

M. Pernet s'étonne que le diocèse ne participe pas à ce genre de travaux mais M. Deschamps rappelle que depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'entretien des édifices religieux revient aux propriétaires, les communes. Il indique que, toutefois, la fondation du patrimoine pourrait aider la commune si celle-ci lance une souscription ce qui est sérieusement envisagé.

M. Deschamps précise qu'un gros travail préalable d'évacuation des objets est à prévoir par la commune et certains entrepreneurs.

A l'avenir, l'idée de laisser l'église ouverte à la visite, au moins l'été, pourrait être envisagée (cela permettrait, en plus, de l'aérer). Par ailleurs, un parcours culturel depuis la motte féodale, en passant pas Duème, jusqu'à l'église pourrait être créé.

Arrivée de Mme Chiron

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de restauration de l'église ainsi que le plan de financement qui en découle

- Commerces

> *restaurant*

Malgré plusieurs entrevues avec M. Filet, gérant actuel du restaurant qui, pour rappel, est arrivé le 14 mars dernier, veille du premier confinement, celui-ci préfère mettre un terme à son bail et changer d'orientation professionnelle.

Dans ce contexte, il semble naturellement inutile de chercher immédiatement un repreneur..

M. Pesson souligne toutefois les mauvais échos reçus sur le service. M. Deschamps reconnaît que son personnel n'a, en effet, pas fait l'unanimité mais que M. Filet était tout de même un très bon cuisinier et qu'il est difficile de trouver quelqu'un qui réponde à tous les critères.

> *magasin de producteurs locaux*

M. Deschamps explique que, dans le cadre du projet d'ouverture d'un magasin de producteurs locaux, une première réunion avec les professionnels intéressés, quelques bénévoles et les membres de la commission se tiendra le lundi 8 février prochain.

- Questions diverses

> *contrôle URSSAF*

Un contrôle URSSAF s'est tenu en fin d'année 2020 et les conclusions ont révélé qu'il n'y avait aucune irrégularité.

> *présentation Viva Sioule Centre Social d'Ebreuil*

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, les représentants de Viva Sioule Centre Social d'Ebreuil souhaitent présenter à tous les élus des communes membres leur association.

La réunion de présentation aux membres du Conseil Municipal de Lalizolle se tiendra le mercredi 10 février à 17 h.

> *photocopieur : changement du contrat de location*

M. Deschamps fait part aux membres du conseil du rachat du contrat Toshiba par la société Bureau et Gestion pour la location des photocopieurs du secrétariat de mairie et de l'école. En effet, après avoir démarché la commune, cette dernière a fait une offre permettant d'économiser 2 000 € par an.

> *panneau entrée d'agglomération de Boënat*

M. Claisse indique que, lors du passage de la Directrice de l'UTT de St Pourçain, il avait été convenu de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération du hameau de Boënat. Il semble être en effet positionné trop loin par rapport au début du bourg, et par conséquent, la vitesse de circulation autorisée aussi.

M. Deschamps exprime toutefois sa réticence car cela engendrerait davantage de charge de travail pour la commune. Or, M. Claisse précise que l'employé technique assure déjà l'entretien de cette partie.

L'UTT sera alors par conséquent relancée.

> *amélioration de la couverture mobile*

Les travaux se poursuivent puisque l'antenne relais devrait être mise en place aux environs du 12 février.

> *projet club canin*

Mme Kahane fait savoir qu'elle serait à la recherche d'un terrain pour l'éventuelle installation d'un club canin. Elle a en effet constaté que le plus proche se situait à plus de 20 kms et que la demande pourrait donc être importante dans le secteur.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.